











# **SUR LøAGENDA:**

30 avril : Loto du Comité des fêtes à 21h

15 mai : Sortie à Valcarlos

28 et 29 mai : Fête locale

29 mai : Concours de belote à 15h

N° 83

**Avril 2016** 

## **NAUJAC AU TEMPS DU MOYEN AGE**



Le temps d'un après-midi, Naujac a reculé ses pendules pour se retrouver au temps des princesses et des chevaliers. Malgré une météo grise et venteuse, notre char "château médiéval" a fait le plein d'enfants grimés et costumés.

Piloté par Jacquouille la fripouille, Le Polaris a tracté tout ce beau monde dans les rues du village dans une ambiance "son et lumière" avec un service de sécurité toujours au top! Le cortège s'est dirigé jusqu'à la

salle des fêtes où ont pu commencer les réjouissances ; au programme : Lancé de fléchettes, pêche aux canards, et toujours le karaoké qui remporte un succès certain avec les enfants mais aussi les adultes !

Un goûter fort copieux était à disposition des plus gourmands, servi par nos charmantes bénévoles.

Des bénévoles sans qui, rappelons-le, de telles animations seraient impossibles et que nous remercions toujours chaleureusement de leur implication!









# LES FORCES VIVES DU MEDOC A NAUJAC !!! SESAM OUVRE TOI !!!

Après la visite du site du SMICOTOM et les présentations magistrales de son directeur Bastien LAPEYRE, s'est tenue le 21 mars, en présence du Maire Jean-Bernard DUFOURD, la réunion du Club des Entrepreneurs du Médoc avec pour thème les porteurs de projets et les initiatives de développement sur le territoire.

Les intervenants ont présenté :

- La loi de finance 2016 : David Brachet

- Les Initiatives Gironde : Philippe Quertinmont

- SESAM 2016 : Marie-Laure Leglu

- Le Challenge Créa'Médoc : Francine Vallaeys

- Le Fonds LEADER : Aurélie Hocheux

Une très bonne soirée de travail mais également une soirée conviviale, dans l'esprit du club et de son Président Jean-Yves MAS.







# ELLA....ELLE A ...ELLE A... \*

(Histoire vraie)

Qu'il le veuille ou non, l'homme est un être philosophique. Quel qu'il soit, tôt ou tard, et même à l'insu de son plein gré, l'homo philosophicus se posera des questions auxquelles il ne pourra pas répondre. Par exemple : Pourquoi a-t-on inventé les fringues alors que les meilleurs moments on les passe à poil ? Comment se débarrasser d'un boomerang en le jetant par-dessus la grille du Smicotom ? Etant donné qu'un chat retombe toujours sur ses pattes et la tartine du côté du beurre, que se passerait-il si on attachait une tartine beurrée sur le dos d'un chat ? Pourquoi se rendre compte qu'on est un imbécile est un signe d'intelligence ? Et la liste n'est pas exhaustive, loin de là. N'échappant pas à la règle de l'espèce, mon interrogation philosophique portait, ce jour-là, sur l'intelligence comparée de l'homme et de l'animal.

C'est arrivé comme ça. Mes proches m'ont reproché (il n'y a pas mieux que les proches pour vous reprocher) que ma petite chienne **Ella** sentait le chien. Quoi de plus normal ? Le camembert sent le camembert, les pieds sentent les pieds et la.....mais arrêtons là, ça nous entraînerait trop loin. Bref, pour éviter les reproches de mes proches afin qu'ils se rapprochent, j'ai conduit ma petite chienne chez la toiletteuse. Comme elle est turbulente et fougueuse (pas la toiletteuse mais ma chienne), je craignais que cela ne se passât mal. Une heure plus tard, je revins chercher ma bestiole avec un peu d'appréhension ...et ma carte bleue. La bonne dame me rassura aussitôt : « Elle a été adorable et elle comprend tout ». Soulagement et montée en flèche de mon narcissisme, ne dit-on pas « Tel maître tel chien »? La professionnelle poursuivit : « Quand je vous ai vu vous garer sur le parking, je lui ai annoncé : Tiens voilà Papa ! (elle avait tout compris de mes relations à ma chienne) Alors, elle a saisi sa laisse dans sa gueule et elle est allée vous attendre devant la porte ». Brave personne ! Je n'ai pas regretté mes cinquante euros.

Mais l'enthousiasme s'est rapidement mué en perplexité. Il n'y a qu'une petite année que j'élève ma chienne mais je peux vous rappeler que j'ai élevé deux enfants pendant quelque vingt ans et jamais, au grand jamais, ils n'ont eu à mon endroit ce genre d'accueil affectueux quand je rentrais du boulot. Pourtant, ils avaient chacun leur laisse, rose pour la fille, bleue pour le garçon (silence les féministes!), rien ne les empêchait d'en faire tout autant.

Voulez-vous que je vous dise? Je crois que je les ai mal élevés.

Cornélius

\* Chanson de France Gall en hommage à Ella Fitzgerald, en 1987.

# LE NUMERO QUE VOUS AVEZ DEMANDE N'EST PLUS EN SERVICE ...

Ce matin du mardi 1er mars 2016, la dernière cabine téléphonique du village a été démantelée car jugée non rentable par Orange ; c'est un symbole du passé qui disparaît au profit des nouvelles technologies.

Nous la remercions pour ces bons et loyaux services et espérons que Bouygues, SFR et Orange se montreront à la hauteur...



Afin de mieux connaître les hommes et les femmes qui font vivre notre village, nous vous proposons dorénavant une nouvelle rubrique baptisée « RENCONTRE AVEC... »

## **RENCONTRE AVEC...** CATHY SEURY ET ANGELIQUE MIQUAU

Quand ouvrir un commerce à Naujac est un rêve d'enfant!



Enfants du pays, Cathy et Angel tiennent respectivement et depuis 2 ans le salon de coiffure Cathy Style et l'institut de beauté Angel Institut, situés 6 place du 11 novembre.

La coiffure a toujours été une évidence pour Cathy. Précédemment, elle a occupé plusieurs postes d'employée dans des salons de coiffure à Lacanau et Carcans.

Petite, Angélique rêvait d'être « maquilleuse », c'est donc tout naturellement qu'elle s'est dirigée vers l'esthétique, puis a travaillé en Thalasso au CHM et en parapharmacie.

Enfants, les 2 cousines rêvaient d'ouvrir chacune selon leur spécialité un salon à Naujac pour se compléter. Lorsque la Mairie a mis à disposition un local commercial au bourg, Cathy a saisi l'opportunité de s'installer à son compte. L'installation de Cathy a été l'élément déclencheur pour Angélique : Titulaire d'un CDI, elle rencontre Monsieur Dufourd, expose son projet et dans la

foulée démissionne pour ouvrir son institut.

La base de leur clientèle est commune, les dames profitent ainsi de la proximité des 2 commerces pour enchaîner les rendez-vous chez l'une, puis chez l'autre. Leur activité rayonne non seulement à Naujac et Hourtin mais aussi à Gaillan, Vendays, Saint Vivien.

Leur réseau de clients s'agrandit progressivement par le bouche à oreille, la qualité de leur travail et leur gentillesse font le reste. L'arrivée des beaux jours entraîne le retour des propriétaires de résidences secondaires, fidèles clients de Cathy et Angel.

Bien que travaillant en zone rurale, les 2 jeunes femmes tiennent à fournir un service irréprochable et au top des nouveautés ; c'est ainsi qu'elles suivent très régulièrement des formations sur les nouvelles techniques et les nouveaux produits, rester « dans l'air du temps » est une priorité.

Si d'autres villages se complaisent dans leur létargie, Naujac choisit d'évoluer et notre duo de charme est ravi d'y contribuer. Elles invitent les futurs entrepreneurs à venir les rejoindre et souhaiteraient comme beaucoup de naujacais l'implantation d'un médecin, d'une pharmacie et d'un distributeur automatique de billets afin de conserver la clientèle sur place.

Nous remercions Cathy et Angélique pour le temps accordé à cette rubrique et souhaitons longue vie et prospérité à leur commerce !

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DU 03/03/2016

<u>Etaient présents</u>: Monsieur Dufourd, le Maire, Madame Barbe, conseillère municipale et Présidente du Comité des Fêtes, Monsieur Aubin, Conseiller Municipal et Vice Président du Comité des fêtes, Madame Luxey, conseillère municipale, Hugo Ecrivain, Samuel Attal, Léna Prats-Monllao, Lilou Liger, Kilyann Basque, élus du Conseil Municipal des enfants, Emmanuelle Senot, secrétaire de séance.

- \* Remise du dernier numéro du Petit Naujacais
- \* Tour de table :

Samuel Attal demande s'il serait possible d'avoir des cages de football ou de handball pour jouer pendant les TAPS à l'école. Accord de M. Dufourd.

Samuel Attal aimerait savoir s'il est possible de rajouter une rampe en U pour le skate-parc. Réponse de M. Dufourd : Cela peut être possible, à voir avec le Conseil Municipal et le budget de la Commune.

\* Fête locale des 28 et 29 mai 2016 :

Un concours de free style pourrait être organisé au skate parc pour les enfants jusqu'au CM2, reprise des animations de l'année dernière (tir à la corde, anneaux, ballons, cerceaux, etc.). Jean-Claude Aubin propose de prêter son camion « Project Out » pour brancher une

console vidéos et faire des tournois.

Jean-Claude Aubin fera le tour des forains pour avoir des tickets et des bons gratuits afin de récompenser les enfants qui participeront aux animations.

\* Plantation d'un arbre de naissance :

Naissance de la petite Louise en février, la plantation pourrait se faire à la suite de la cérémonie du 8 mai, voir avec les parents s'ils sont disponibles.



# **LES NAUJACAIS ENGAGÉS AU BOULOT!**

Une belle brigade de 11 personnes a nettoyé le samedi 12 mars les routes et les décharges sauvages de notre village. Une belle matinée, passée en agréable compagnie et 650 kg de déchets ramassés en fin de parcours.

Nous étions attendus à la mairie pour 11h30 à l'apéritif, mais il a été difficile d'arrêter la brigade dans son élan et nous avons finalement pris l'apéro à 13h. Un grand merci à Nicole Luxey qui avait gardé la Mairie ouverte et préparé les réjouissances !

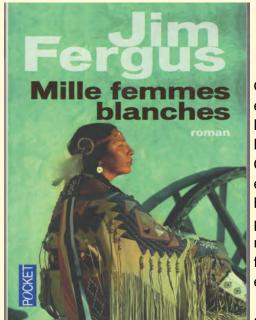
Une brigade nombreuse et fort sympathique qui a travaillé dur, et à laquelle les enfants ont apporté une bonne humeur indéfectible! Merci à toute l'équipe: Marc, Robert, Mickaël, Hugo, Kilyann, Kentin, Thomas, Alain et Corinne! Merci également à tous les

habitués qui avaient pris soin de s'excuser pour leur absence et étaient d'ailleurs fort déçus de ne pouvoir participer.

La prochaine brigade aura lieu le 23 ou 30 avril, selon conditions météo. N'hésitez pas à nous signaler des dépôts sauvages lorsque vous en voyez. Nous commencerons par le nettoyage des abords de la rue de la Gare, du Baron et de Groussac afin de montrer notre village sous un beau jour aux premiers touristes! Si vous êtes riverain, n'hésitez pas à venir nous aider, et, promis cette fois, l'apéro sera bien à 11h30!



### POUR VOUS Gélu L'A LU



### « MILLE FEMMES BLANCHES» de Jim Fergus

Ce roman a pour point de départ un fait historique. En 1874, Ulysse Grant, Président des Etats Unis d'Amérique, veut mettre fin aux conflits entre les descendants des colons et les peuples amérindiens, notamment les Cheyennes et les Sioux. Il imagine un échange de mille femmes blanches contre autant de chevaux. Il faut dire que le cheval, chez les Cheyennes, avait une valeur économique considérable. L'objectif de cet échange était d'aller vers l'intégration du peuple indien à la société blanche. Ces mille femmes blanches étant vouées au mariage et à produire des enfants « ethniquement mixtes ». Les candidates étaient recrutées selon des processus assez moralement discutables dans les basfonds de Chicago ou dans les asiles d'aliénées, les volontaires spontanées étant peu nombreuses.

Un grand livre épique et romantique qui peut faire craindre, au début, que l'exploitation du mythe rousseauiste du « bon sauvage »

vienne édulcorer le récit, mais le roman se termine sur une vision politico-historique plus réaliste et plus pessimiste, voire tragique. Epilogue qui n'est pas à l'avantage de « la race blanche ».

Une confrontation *in vivo* entre la culture amérindienne et la civilisation américaine vue à travers quelques spécimens féminins ayant participé (de gré ou de force) à cette curieuse mais édifiante expérience. Un choc des cultures, à travers de beaux portraits de femmes, qui se produit en fin de XIX e siècle mais qui préfigure des situations qui nous interrogent d'une façon cruciale dans notre monde actuel.

Cet ouvrage est disponible à la bibliothèque de Naujac

## LA CLINIQUE VETERINAIRE EST OUVERTE!

Une clinique vétérinaire a ouvert à Naujac-sur-Mer au lieu dit "Lizan", 8 impasse de Roussignan.

3 vétérinaires et 2 auxiliaires y soigneront vos animaux dans des locaux neufs.

C'est une clinique qui correspond tout à fait à notre village puisqu'elle est polyvalente. A savoir que vous y trouverez des vétérinaires spécialisés dans le domaine équin et bovin mais aussi animaux ruraux et animaux de compagnie.

Les visites se font sur place ou à domicile. Plus de renseignements au 09-54-39-74-40 ou sur le site internet :

http://cliniquelacetocean.wix.com/cliniquelacetocean







## **CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016**

Les membres du Conseil Municipal ont voté à la majorité la reprise de la voierie du Lotissement « Moulin de Rigaud ».

Les membres du Conseil Municipal ont voté à l'unanimité:

 La rétrocession au SMICOTOM d'une partie du terrain AR n°11 rue de la Gravière pour l'Euro symbolique afin d'implanter la recyclerie et quelques places de parking.



- La suppression du budget caisse des écoles, assainissement et CCAS.
- La création d'un poste saisonnier de placier au camping du Pin-Sec.
- La demande de Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC) en vue de réaliser des travaux de voierie, rue des équidés.
- Les frais d'études hydrogéologiques pour la station d'épuration au camping. La Commune souhaite créer cette station d'épuration au niveau du camping municipal afin de remplacer la totalité des fosses septiques existantes qui nécessitent plusieurs vidanges en cours de saison. Pour ce faire, une étude hydrogéologique doivent être réalisées en amont. Le montant de cette étude s'élève à 16 524 € TTC.
- La location du logement situé 6 route de la gare à Mme Delmouly pour un loyer mensuel de 450 € avec un bail de 3 ans à compter du 1er avril 2016.
- La convention de servitude entre la Commune de Naujac-sur-Mer ERDF et ASADFCI pour l'enfouissement d'un réseau électrique sous une piste DFCI afin d'alimenter un parc photovoltaïque à Saint-Germain. Une somme de 950€ sera versée à la Commune.
- La création d'un réservoir de stockage d'eau de 400m3 à Saint-Isidore. Au vu de la vétusté et du sous-dimensionnement de l'ouvrage de stockage existant de 150m3 (rapport du concessionnaire Lyonnaise des Eaux), la commune de Naujac-sur-Mer sera dans l'obligation, à terme, de créer un nouvel ouvrage de stockage. En dimensionnant suffisamment le nouveau réservoir, elle pourra garantir les futurs besoins en eau mais aussi faire face à une continuité de service public (ex. : arrêt ponctuel du forage). Aujourd'hui, l'option qui consiste en la création d'un nouveau forage d'eau potable ne semble plus la solution technico-financière la meilleure. Si la municipalité investissait dans un forage, elle devrait aussi investir dans un nouveau réservoir engendrant des coûts plus importants. L'estimation prévisionnelle de l'opération s'élève à 561 666,70 € HT soit 674 000,04 € TTC décomposés comme suit :

• Travaux : 508 000,00 € HT soit 609 600,00 € TTC

- Prestations annexes (maîtrise d'œuvre / étude de sols / géomètre / contrôle technique / SPS)
   53 666,70 € HT soit 64 400,04 € TTC
- L'emprunt pour la création d'un réservoir de stockage de 400m3 à Saint-Isidore. Afin de financer la partie restant à charge pour la création de ce réservoir, il est nécessaire de procéder à un emprunt de 210 000 €. Le solde se fera par autofinancement.
- Le programme des travaux forêt pour 2016. Le montant des travaux est de 8050 € HT en investissement et de 23 350 € HT en fonctionnement, cependant la totalité des travaux ne sera pas forcément réalisée dans l'année.
- Les décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT : Décision du Maire n° D6.3-2016-01 : Emprunt d'un montant de 210 000 € pour la création d'un nouveau réservoir de stockage d'eau de 400m3 à Saint-Isidore et consenti par le Crédit Mutuel du Sud-Ouest.

Séance levée à 19h28.

NDLR : Suite à un désistement, nous recherchons un nouveau locataire.

# Rubrique environnement – partie 2 Notre Terre, ce que nous lui rendons

Nous avons vu dans le précédent numéro à quel point notre Terre est précieuse et fragile et tout ce qu'elle nous apporte d'essentiel. Très logiquement, la suite sera donc un petit aperçu de ce que nous lui rendons... pas de quoi être fiers !! Nous parlerons dans cette édition de la pollution de l'air, et dans les suivantes, des diverses autres pollutions et destructions dont l'homme est à l'origine. Il y a tellement à dire...

Si vous avez des questions ou un sujet que vous voudriez voir traiter, n'hésitez pas à les faire remonter en mairie afin de rechercher les informations/réponses et les publier dans les éditions suivantes.

## La pollution de l'air

Le code de l'environnement définit la pollution de l'air comme suit : « Constitue une pollution atmosphérique l'introduction directe ou indirecte, dans l'atmosphère et les espaces clos, d'agents chimiques, biologiques ou physiques ayant des conséquences préjudiciables de nature à mettre en danger la santé humaine, à nuire aux ressources biologiques et aux écosystèmes, à influer sur les changements climatiques, à détériorer les biens matériels, à provoquer des nuisances olfactives excessives. »

## Quelques bases pour mieux comprendre

Les polluants de l'air proviennent en grande partie des activités humaines (transports, bâtiments et chauffages, agriculture, traitement des déchets, industrie...).

Selon un rapport de l'ADEME de Mai 2015, la pollution se concentre majoritairement dans les villes où les préoccupations de santé publique sont aujourd'hui de plus en plus importantes.

Quatre polluants atmosphériques sont particulièrement mesurés en raison de leur dangerosité pour la santé : les particules fines, le dioxyde d'azote (NO2), le monoxyde de carbone (CO) et l'ozone (O3). (Article du journal Le Monde du 14/03/2015, « Pollution de l'air, quels risques pour quel niveau de protection ? ».



Les particules fines en suspension dans l'air sont principalement émises par le trafic routier (dont 70 % proviennent, en Ile-de-France, de la combustion du gazole), le chauffage au bois, la transformation d'énergie, par l'industrie, et l'agriculture avec l'utilisation d'engrais. La pollution aux particules fines est aujourd'hui la pollution la plus préoccupante.

Les oxydes d'azote, notamment le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO2), se forment lors de combustions à haute température. Ils peuvent altérer la respiration et provoquer des bronchites, particulièrement chez les asthmatiques et les enfants.

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore et sans saveur, produit par la combustion incomplète de matières organiques (gaz, charbon, fioul, carburant, bois). Le trafic automobile et le mauvais fonctionnement des appareils de chauffage domestiques sont les principales sources.

L'ozone (O3) est présent naturellement dans la stratosphère (il intercepte les rayons UV du soleil) mais se révèle dangereux en excès dans les basses couches de l'atmosphère (la troposphère). C'est alors un polluant dit « secondaire » dans la mesure où il n'est pas rejeté directement dans l'air mais se forme par réaction chimique entre des gaz « primaires » d'origines automobile et industrielle sous l'effet des rayonnements solaires.

#### Les seuils et les mesures d'urgence

En France, suite à la loi LAURE, la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, en 1996, la surveillance de la qualité de l'air a été rendue obligatoire. Un réseau de capteurs surveille dans chaque région la concentration de 12 polluants atmosphériques. Ce sont les associations AASQA (Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air) qui sont chargées de contrôler la qualité de l'air : AIRAQ pour l'Aquitaine.

La concentration de 4 polluants (le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote, l'ozone et les particules) permet de donner une note de 1 à 10 à la qualité de l'air. C'est l'indice ATMO.

De 1 à 4, la qualité est très bonne à bonne, de 5 à 7 elle est moyenne ou médiocre et de 8 à 10, elle est mauvaise ou très mauvaise. Les mesures d'urgences sont décidées à l'échelle régionale et peuvent être la réduction de la vitesse des automobilistes ou la réduction du nombre de véhicules circulants (circulation alternée, gratuité des transports en commun).

Les exemples d'actions menées ailleurs...

Strasbourg: Il a été mené une politique d'amélioration de l'air et les résultats sont significatifs. Entre 2008 et 2012, le nombre d'habitants exposés aux particules fines est passé de 60 000 à 15 000. La ville est aujourd'hui la première agglomération cyclable de France avec des infrastructures permettant aux cyclistes de se déplacer facilement. 12% des déplacements se font en vélo (moyenne française à 2%) et moins de 50% des déplacements se font en voiture.





<u>Berlin</u>: En 2008, a été mise en place à Berlin une zone dite de faible émission de 88km², ayant entrainé une baisse de 58% des microparticules dans le secteur. Cette zone n'est accessible qu'aux détenteurs d'un véhicule peu polluant, affichant une vignette verte sur leur pare-brise.

**Hongkong**: Ville où la pollution de l'air est l'une des premières causes de mortalité. Les autorités ont imposé une norme sur les carburants pour lutter contre les rejets de dioxyde de soufre, ce qui a permis de réduire de 53% les taux moyens de dioxyde (SO2) dans la ville.





<u>Tokyo</u>: Tokyo a banni de la ville les véhicules fonctionnant avec le carburant, à l'exception des quelques moteurs les moins polluants. Des plantations massives d'arbres sont prévues, le macadam des cours de récréation a été remplacé par de la pelouse, les jardins sur les toits des immeubles privés de plus de 1000m² sont obligatoires et les installations de panneaux photovoltaïques sont incitées fiscalement.

Le monde entier a pris conscience de la gravité de la situation, qui ne peut qu'évoluer positivement à condition que chacun d'entre nous fasse des efforts. Les plus gros leviers au niveau des particuliers sont les suivants : ne surchauffez pas votre maison, évitez le chauffage au bois, favorisez le covoiturage et les transports en commun ou lors de n'importe quel achat (véhicule par exemple), mettez le respect de l'environnement en position dominante dans vos critères de choix!



## Conclusion... logique?

En 2014, les préoccupations principales des Français étaient le changement climatique et la pollution de l'air. Cependant, peu étaient disposés à fournir des efforts si ceux-ci devaient leur coûter de l'argent.

Parallèlement, un rapport du Sénat a évalué en 2015 le coût de la pollution de l'air en dépenses de santé, absentéisme dans les entreprises et impacts indirects et non sanitaires à au moins 100 milliards €/an pour la France (environ 1400 € par habitant !!)

Alors ne vaut-il pas mieux payer plus cher pour une meilleure consommation, que payer les dégâts engendrés par une mauvaise consommation?

# **QUAND LE BÂTIMENT VA**



Vieux refrain des économistes de tous bords : Quand le bâtiment va, tout va. Et c'est encore vrai. Quand on construit, on rénove, on réhabilite, c'est un signe de bonne santé économique pour le pays. Cela devrait satisfaire tout le monde. Eh bien, figurez-vous que non ! En outre, quand il s'agit des bâtiments publics d'une commune, mis au service des concitoyens, créés pour leur confort et leur qualité de vie, pour urbaniser un village qui, sans cela, stagnerait dans sa somnolence rurale, on devrait doublement s'en réjouir. Le croiriez-vous? Il y a des gens que cela dérange.

Quelqu'un (ou quelques-uns ou « zunes ») s'est institué Grand Inquisiteur des Bâtiments Municipaux et, avec un acharnement qui frise l'obsession, il cherche la faille dans les formalités administratives qui ont abouti à la construction ou à la rénovation des édifices appartenant à la commune. Noble tâche de justicier peut-être, quoique cette notion de « justice » nous paraisse entachée de suspicion. Pourquoi dénoncer a posteriori de tels bâtiments qui ont été édifiés, répétons -le, pour le bien de tous, dans l'intérêt général de la population ? L'intérêt public en prend un coup supplémentaire quand on pense que l'œuvre de notre contestataire atteint le budget communal. Ses écrits accusateurs, notamment à l'adresse de la Sous-Préfecture, entraînent pour la commune des justifications en retour : interventions d'architectes pour vérifier la conformité, mobilisation des services administratifs pour monter les dossiers à fournir. Parce que tous les bâtiments, ou presque, sont remis en cause. Cela crée un climat délétère qui perturbe le bon fonctionnement de la commune et qui jette le discrédit sur l'urbanisation voulue par des équipes municipales qui, depuis deux mandats, ont misé sur cette politique urbanistique insufflant une dynamique nouvelle à notre village.

Pour ne pas mourir idiots, nous avons voulu vérifier le bien-fondé des allégations de notre traqueur de vices de forme. Nous nous sommes rendus à la mairie, armés (de notre plus beau sourire et des

meilleures intentions) et nous avons séquestré (autour d'une boîte de chocolats) les services administratifs pendant que nous dérobions le document que nous reproduisons ci-après, afin que l'ensemble de la population en ait connaissance. Voilà qui éclaire tout : les permis de construire ont été accordés ou sont en passe de l'être. Avouons que nous avons été un peu déçus, on aurait bien aimé, nous aussi, trouver une faille, ne serait-ce que pour faire les intéressants auprès d'oreilles malveillantes. On en trouve toujours quelque part.

Notre redresseur de torts et de fers à béton en est, comme nous, pour ses frais. Ce qui reste opaque cependant, ce sont ses motivations. Destruction des bâtiments « incriminés » ? Pas réaliste. Déstabilisation d'un conseil municipal qui l'aurait déçu dans ses attentes ? Plus probable. Chercher dans l'histoire récente de la commune et les dernières « convulsions » au sein du conseil ? C'est peut-être une piste.

Le Maître d'oeuvre : Cornélius

Le Maître d'ouvrage : Jean-Bernard DUFOURD

# PERMIS DE CONSTRUIRE COMMUNE DE NAUJAC SUR MER

N° de PC	Date de dépôt	Objet	Réponse	Accordé le Date de décision
033 300 10 S0043	09/12/2010	Hangar atelier	Accordé	16/12/2010
033 300 11 S0007	10/02/2011	Bloc douche camping	Accordé	23/05/2011
033 300 11 S0008	10/02/2011	Salle association	Accordé	30/03/2011
033 300 11 S0009	02/03/2011	Vival	Accordé	18/04/2011
033 300 11 S0023	18/05/2011	Vestiaire stade	Accordé	15/07/2011
033 300 11 S0050	27/12/2011	Commerces pin sec	Demande retirée►	Intégrés dans Plan Plage
033 300 15 S0005	18/03/2015	MNS	Accordé	18/09/2015
033 300 15 S0013	04/11/2015	Bâtiment GMC 3 commerces	Accordé	07/03/2016
033 300 16 S0001	22/01/2016	Extension mairie	En cours	
033 300 16 S0002	11/03/2016	Aménagement ancien logement : salon de coiffure + salon esthétique Aménagement ancien garage : bibliothèque	En cours	
Pas de PC Pas de changement de destination Pas d'ERP (Réservé aux adhérents)	Travaux en 2013	VESTIAIRES ST ISIDORE Pelote – Tennis « Club House » RENOVATION	-	





# Commune de NAUJAC SUR MER SERVICE URBANISME

Le service Urbanisme de la Mairie est à votre écoute <u>sur rendez-vous</u> pour vous aider dans toutes vos démarches. Renseignez-vous auprès des agents avant d'entreprendre vos travaux.

#### Accueil du public sur rendez-vous 05 56 73 00 55 :

- Mardi de 14h00 à 17h00
- Mercredi de 09h à 12h00
- Jeudi de 14h00 à 17h00

#### Les missions du service urbanisme

- l'application du droit des sols : PLU
- le renseignement du public sur les questions d'urbanisme et sur le cadastre
- la réception et vérification des permis de construire et des déclarations de travaux avant transmission au service instructeur
- l'instruction des déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A.), des certificats d'urbanisme d'informations (C.U.a), des renseignements d'urbanisme (R.U.)

Les projets de construction doivent respecter les dispositions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du code de l'urbanisme.

<u>RAPPEL</u>: Un permis ou une déclaration préalable est à déposer pour toute construction dont la surface plancher est supérieure à 5 m². En dessous de 5 m², pas de formalité mais obligation de respecter le règlement du PLU

Ce droit de construire est attaché au sol, non à la personne qui fait la demande.

Seule la conformité aux règles d'urbanisme est prise en compte pour délivrer une autorisation. Pour cela, le service urbanisme de la mairie se tient à votre disposition pour toutes informations relatives au droit des sols.

### Où déposer le dossier PC - DP-PA ?

Vous pouvez déposer le dossier à la mairie ou l'adresser à la mairie par pli recommandé avec demande d'avis de réception.

#### Les demandes concernant le cadastre

- par courrier: Mairie de Naujac sur Mer Service Urbanisme -1 place du 11 Novembre- 33990 Naujac sur Mer
- par mail : mairie.naujac@orange.fr

Renseignements à fournir : Nom du demandeur – Coordonnées (adresse + N° de téléphone) – N° de la parcelle ou nom du propriétaire – Objet de la demande.

Pour les demandes d'extrait de matrice joindre le formulaire cerfa N°11565\*04 (à télécharger sur internet)

<u>Demandes d'extrait de matrice cadastrale</u>
 Remplir le formulaire

CERFA 11565\*04 (6815-EM-SD)

ou consulter cadastre.gouv ou faire la demande au service CADA de Bordeaux

### Les demandes concernant l'urbanisme

 Demandes de renseignements sur PC, DP, Cu
 Faire une demande écrite en recommandée auprès de la mairie <u>Demandes de consultation du registre</u> ► Faire une demande écrite en recommandée auprès de la mairie

## **PRATIC-INFO**

**Mairie: Nouveaux horaires** 

Secrétariat: 05-56-73-00-55 Télécopie: 05-56-73-03-87 Courriel: mairie.naujac@orange.fr

Heures d'ouverture au public :

Lundi 14h/17h30

Mardi 9h/12h et 14h/17h30

Mercredi 9h/12h

Jeudi 9h/12h et 14h/17h30

Vendredi 8h/12h

Samedi 10h/12h

**SERVICE URBANISME** 

Accueil du public sur RDV uniquement:

Mardi 13h/17h Mercredi 9h/12h Jeudi 13/17h

Permanence d'un élu du Service Social le 2ème samedi du mois de 10h à 12h

Ramassage tri sélectif

Bio et tout venant : Tous les vendredis Bac jaune et verre : Les jeudis des semaines bleues

Déchèterie de Lesparre-Médoc

Accepte les déchets d'équipements électriques et électroniques

Du mardi au samedi 8h30/12h et 14h/17h30 Tel : 05-56-41-16-23

> Bibliothèque municipale Le mercredi de 10h à 11h30

> > Agence postale

Tel: 05-56-73-00-52

Du lundi au vendredi de 9h à 12h

Borne postale, levée à 12h, 10h le samedi

### **POLE EMPLOI**

Mme Nardon, permanence les 2èmes et 4èmes mardis du mois de 14h à 16h30 à la Mairie



## ETAT CIVIL

## Naissance:

Louise, Marine, Angie GUITTON GUYONNET, née le 19/02/2016

## **Décès**:

Mireille MARC, le 03/03/2016 Yvonne CHIGNAGUET, le 23/03/2016 Colette MILLEY, le 26/03/2016 Rolande PICHEVIN, le 27/03/2016





#### LE PETIT NAUJACAIS

Bulletin d'information de la Commune de Naujac-sur-Mer Rédaction et impression

Redaction et impression Mairie de Naujac-sur-Mer 33990

Directeur de publication Jean-Bernard DUFOURD

Rédacteur en chef

**Marie-Christine BARBE** 

Equipe rédactionnelle

Camille Bégué, Guy Noyer, Gérard Libert, Jean-Paul Le Glatin

> Tiré à 900 exemplaires **Dépôt légal Avril 2014**